

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux et membres de la Direction Générale : Michel GENDREAU (Co-président élu), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Bernard JOURDAIN, Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire) et Marc THEBAULT (Conseiller municipal) et Frédéric DESMAISONS (Directeur Général Adjoint).

Membres du conseil de quartier : Jeanine BARBOTIN (Co-présidente habitante), Bertrand FRIGOT (Co-président habitant), Michèle BEAUFORT, Christiane BERNIS, Francine BOHIN, Ginette BONHOMME, Danielle BOISSON, Geneviève BONNEAU, Vanessa BRARD, Marie-Reine CHATAIGNON, Alain CLUZEAU, Daniel COURANT, Alain CRIGNON, Françoise DEPLAGNE, Jean-Louis DORLET, Claudine DRIAN, Stéphanie DUPONT, Jean-Gilles DUTROS, Colette ECOTIERE, Bernard FAOUIET, Henriette FELON, Jean-Pierre FERRU, André FOURNIER, Anne-Marie GOURJAULT, Philippe GUYONNET, Raymond HIMBER, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Patrick JUDE, Jacques KALBACH, Erwan LE GUERN, Aline MACHERAS, Cécile MALFRAY, Aurélien MANSART, Françoise MAYE, Jean-Pierre OUMAILIA, Paul PELLETIER, Jean-Michel PIERRE, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Geneviève SUBLAURIER, Yves SULLET, Michel TISSANDIER, Mireille TREBUCQ, Jeanne d'Arc TRILLAUD.

Excusés : Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Gilles ALBERT, Odile BOURDOIS, Jérôme CLAVIER, Philippe GENET, Sylviane GRIGNON, Christophe HUMBERT, Michèle JOUSSEAUME, Luis Manuel LOPES, Yanik MAUFRAS, Jean-Philippe MOOG, Catherine MOUCHARD, Michel MOYNARD, Philippe NAUDEAU, Jean-Marie WACK.

Absents : Stéphane AMAT, Christian Félix ARNAUD, Liliane BARATON, Anne-Cécile BARBANCON, Alain BOHLER, Jean-Paul BOISSON, Monique BOULET, Dominique CARDINAL, Dominique CHASSAING, Patrice COCHEZ, Thomas CORGIER, Magalie COURBES, Sylvie DAGUERRE, Michaël DAMPURE, Bertrand DARU, Bertrand DE BELLEVILLE, Francine DOUSSAIN-LETAILLEUR, Vincent FEUILLET, Charles FRAIZE, Sébastien GIORA, Amélie GOYER, Antoine GUIGNARD, Michel JARRAUD, Gérard JOURDAIN, Didier LEVASSEUR, Annie LUCIEN, Sylvie MERCIER, Stéphane MIGNE, Philippe MOREAU, Juliette MURRAY, Bruno PARIS, Sophie PELLETIER, Damien PETIT, Laëtitia QUINAULT, Catherine REYSSAT, Didier SABOURIN, Brigitte SACRE, Jérôme TALON, Antoine TRELLU Marc VECHAMBRE, Christophe VIGNERON.

Agents municipaux : Laurence FAUCON (Directrice Vie participative), Daniel MANIER (Directeur adjoint Vie participative), Bénédicte GABRIEL (assistante conseils de quartier).

Public : environ 15 personnes et 2 journalistes.

Ouverture de la séance à 20h35

Ouverture de la séance par Michel GENDREAU.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Premier point consacré à l'Agenda 21 – Développement durable
- 2/ Point sur les travaux des commissions
- 3/ Informations d'actualité

1/ 1ER POINT CONSACRE A L'AGENDA 21 (INTERVENANT : J-M. PIERRE).

1/ Historique et définition

***Historique**

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement en juin 1992. Il a vocation à être décliné au niveau des collectivités territoriales. Chaque collectivité élabore son propre Agenda 21.

Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement. L'homme est remis au centre des préoccupations ; il est adopté notamment la notion de « principe de précaution », les politiques de pollueur-payeur, de participation des habitants.

***Définition**

Avec ses 40 chapitres, ce programme décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets.

Quelques sites Internet de référence :

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda_21
- <http://www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html>
- <http://www.comite21.org/>
- <http://www.agenda21france.org/>

***Le triple questionnement :**

Pour lancer une démarche Agenda 21 dans un établissement, dans une collectivité, sur un territoire, l'organisme doit s'interroger pour chaque projet, chaque action menée et ainsi opter pour une procédure qui réponde favorablement aux 3 piliers de mise en œuvre du développement durable :

1. le projet mis en œuvre est-il respectueux de l'environnement (pilier écologique) ?
2. le projet mis en œuvre est-il favorable à l'activité économique ?
3. le projet mis en œuvre est-il respectueux de l'aspect social (aspect humain) ?



2/ Mise en pratique du triple questionnement : 2 exemples

***Implantation de mobilier urbain sur rue piétonne (ex : table de pique-nique)**

Quel impact social bénéfique ?

- Dignité des consommateurs assis
- Étape pour femmes enceintes, enfants, personnes âgées
- Lieu de rencontre de personnes diverses
- Autres

Quel impact environnemental bénéfique ?

- Table en matériaux recyclables
- Possibilité d'installer des bacs de tri sélectif

- Autres

Quel impact économique bénéfique ?

- Achats de proximité
- Attente de l'ouverture du donjon
- Autres

***Modification du plan de circulation**

A nouveau, on se pose les 3 mêmes questions :

Quel est l'impact social bénéfique ?

- Création de lien social (naissance d'associations,...)

Quel est l'impact environnemental bénéfique ?

- Amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'air, ... sur les nouveaux axes piétons (positif)
- Concentration de véhicules sur l'axe du 24 février (négatif)

Quel est l'impact économique bénéfique ?

- Il serait intéressant de connaître l'impact sur l'activité commerciale à la fois sur les nouveaux axes piétons mais également sur les nouveaux axes circulés (rue du 24 février).

A partir de ces 2 exemples, il est démontré que chaque projet d'aménagement, chaque action menée peut être envisagée par le filtre de ce triple questionnement.

Les membres de la commission Agenda 21 et biodiversité proposent que chaque groupe de travail / commission du Conseil de quartier Centre-Ville passe ses projets par le filtre du triple questionnement de manière systématique, afin que le Conseil de quartier Centre-Ville opte dès à présent pour une démarche Agenda21.

Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :

- Quelques personnes évoquent les problèmes qu'elles rencontrent en terme de déplacement depuis les changements liés à la piétonisation.
- Il est évoqué plusieurs sujets liés à la notion de principe de précaution : abandon des biberons au Bisphénol A dans les crèches de la ville (information publiée dans le Vivre à Niort du mois d'octobre), l'implantation des antennes relais et les nouvelles normes en terme de seuil de précaution sanitaire.
- Certaines écoles de la ville sont déjà engagées dans une démarche Agenda 21. Par exemple, à l'école St-Hilaire, certains enfants sont Ambassadeurs Agenda 21. Existe-t-il des passerelles, des liens entre les actions de la Mairie et ces écoles ?

Réponses d'Amaury BREUILLE :

- **Tri sélectif :** l'installation de poubelles de tri sélectif est un projet intéressant qu'il s'agit de mettre en place sur des superficies suffisamment larges afin de communiquer sur la nouvelle démarche. Il est important également de toujours intégrer la notion d'évaluation pour l'ensemble des projets menés.
- **Nouveau plan de circulation :**

- **Sur l'aspect social :**

→ La création de lien social est très positive

→ Les espaces piétons permettent également une réappropriation de espaces publics par les familles.

- **Sur l'aspect économique :**

→ A nouveau, la notion d'évaluation sur une durée donnée (plusieurs mois, un an,...) prend tout son sens pour apprécier les changements au niveau économique.

- **Sur l'aspect écologique :**

→ Avec la mise en place de ce nouveau plan de circulation, le choix des modes de déplacements est plus varié.

- **Déplacements :** dans les projets à venir de la municipalité, la requalification des rues de l'hyper-centre en vue d'améliorer les cheminements est une priorité. De plus, les changements liés au plan de circulation incitent les habitants à se poser la question du choix du mode de transport : la voiture est-elle toujours le meilleur mode ?
- **Téléphonie mobile :** La ville a tenté de réunir les 3 opérateurs de téléphonie mobile pour une signature tripartite de la charte d'émission à un maximum de 2V/mètre. Au dernier moment, un des opérateurs a refusé de signer.

Réponses de Bernard JOURDAIN :

- **Démarches Agenda 21 dans les écoles :** Pour le moment, la ville est en cours de lancement de son agenda 21 interne, les agents sont actuellement formés en interne. Toutefois la municipalité s'intéresse bien entendu aux démarches qui existent sur la ville. Concernant l'école St-Hilaire, aucune information n'a été communiquée à la Mairie.

Frédéric DESMAISONS, Directeur Général Adjoint en charge du développement durable notamment pour la ville de Niort, précise que chaque Etat dont la France a créé une démarche de travail pour mettre en œuvre son Agenda 21. La municipalité en est actuellement à la phase de formation des agents sur les grands principes et le diagnostic des pratiques dans chaque service.

De nombreuses écoles du territoire niortais s'impliquent dans le sens du développement durable, notamment en répondant à l'appel à projets pour le festival Téciverdi (Festival de la diversité biologique et culturelle) et en mettant en place des pédibus.

Enfin, Frédéric DESMAISONS invite les conseillers de quartier à lancer leur démarche Agenda 21 en mettant des formations et des actions de sensibilisation en place (sous forme par exemple de séances de théâtre-forum, comme cela va être mené pour les agents et élus de la ville). Ce genre de projet peut être financé par les crédits de fonctionnement du conseil de quartier.

2/ SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

1/ Espaces publics

1/ Point Infos Espaces Publics (A. BREUILLE et F. BONNIN)

Présentation des grands principes d'aménagement des rues de la Gare et du Petit (aménagement prévu début 2010) : ces 2 rues constituent un itinéraire essentiel sur l'axe d'accès entre la gare et le centre-ville.

Les objectifs de ces aménagements sont par conséquent les suivants :

- Assurer une liaison de qualité, continue et sécurisée, pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes, sur un axe stratégique entre la gare et le centre-ville.
- Améliorer le traitement esthétique de l'axe.

***Rue de la Gare**

1/ Etat des lieux :

- Des trottoirs en mauvais état
- Une accessibilité handicap mal assurée
- Des arrêts de bus non aménagés
- Une continuité cyclable à améliorer

2/ Principes d'aménagement en 2 tronçons :

- *Tronçon 1 (de la rue du 14 juillet à la place Pierre Sépard) :*
 - o Elargissement des trottoirs en enrobé clair (abaissement des bordures au niveau des passages piétons)
 - o Mise en accessibilité des arrêts de bus (en lien avec la CAN)
- *Tronçon 2 (de la place du Roulage à la rue du 14 juillet) :*
 - o Elargissement des trottoirs en enrobé clair (abaissement des bordures au niveau des passages piétons)
 - o Mise en accessibilité des arrêts de bus (en lien avec la CAN)
 - o Implantation d'une bande cyclable avec un sas réservé aux cyclistes au niveau des feux tricolores, au croisement de la rue du 14 juillet.
- *Planning prévisionnel :*
 - o Reprise des branchements d'eau en plomb par le SEV : avril 2010
 - o Travaux d'aménagement : mai-juin 2010

***Rue du Petit-Banc**

Ce projet s'intègre également dans la politique globale de requalification des rues de l'hyper-centre.

1/ Etat des lieux :

- Une esthétique globale à améliorer.
- Une rue en très mauvais état.
- Des itinéraires piétons non sécurisés.
- Une accessibilité handicap non assurée.
- Des réseaux aériens à dissimuler.

2/ Principe d'aménagement suivant le principe des zones de rencontre :

Rappel de la définition d'une zone de rencontre : zone de circulation apaisée visant à privilégier la vie locale et à protéger les piétons et les modes doux de déplacement.

Le principe est le partage de l'espace entre les différents usagers :

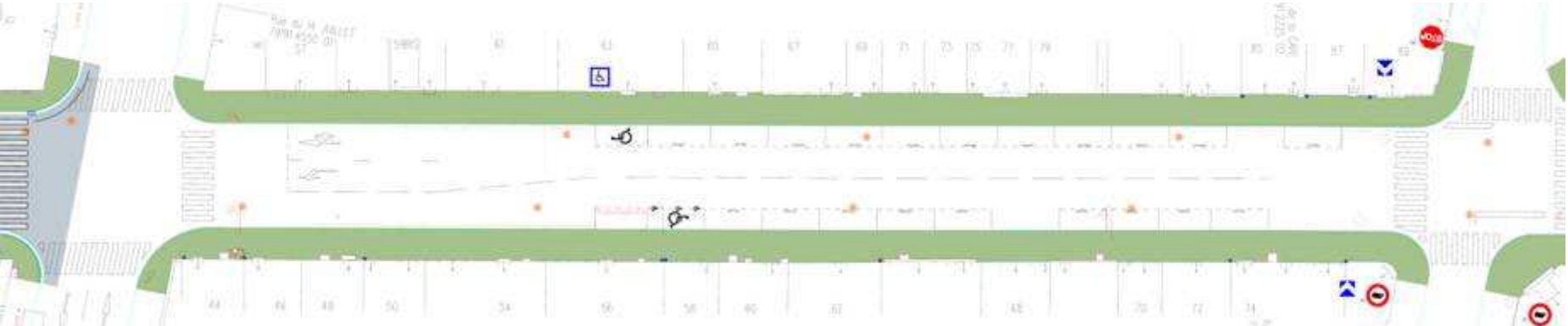
- les piétons sont prioritaires
- la vitesse est limitée à 20km/h
- les cyclistes peuvent circuler à contresens
- *Matériaux utilisés :*
 - o Pavés type Place du Roulage
 - o Béton désactivé pour les côtés de la rue et enrobé en goudron (au centre)
 - o Caniveau central en pierre
- *Planning prévisionnel :*
 - o Changement d'un câble EDF haute tension entre place du Roulage et rue Dupin : février 2010
 - o Effacement des réseaux aériens EDF : février 2010
 - o Reprise des branchements d'eau en plomb par le Syndicat des Eaux du Vivier : mars 2010
 - o Travaux d'aménagement : avril-mai-juin 2010

Tronçon 1 (de la rue du 14 juillet à la place Pierre Sépard)

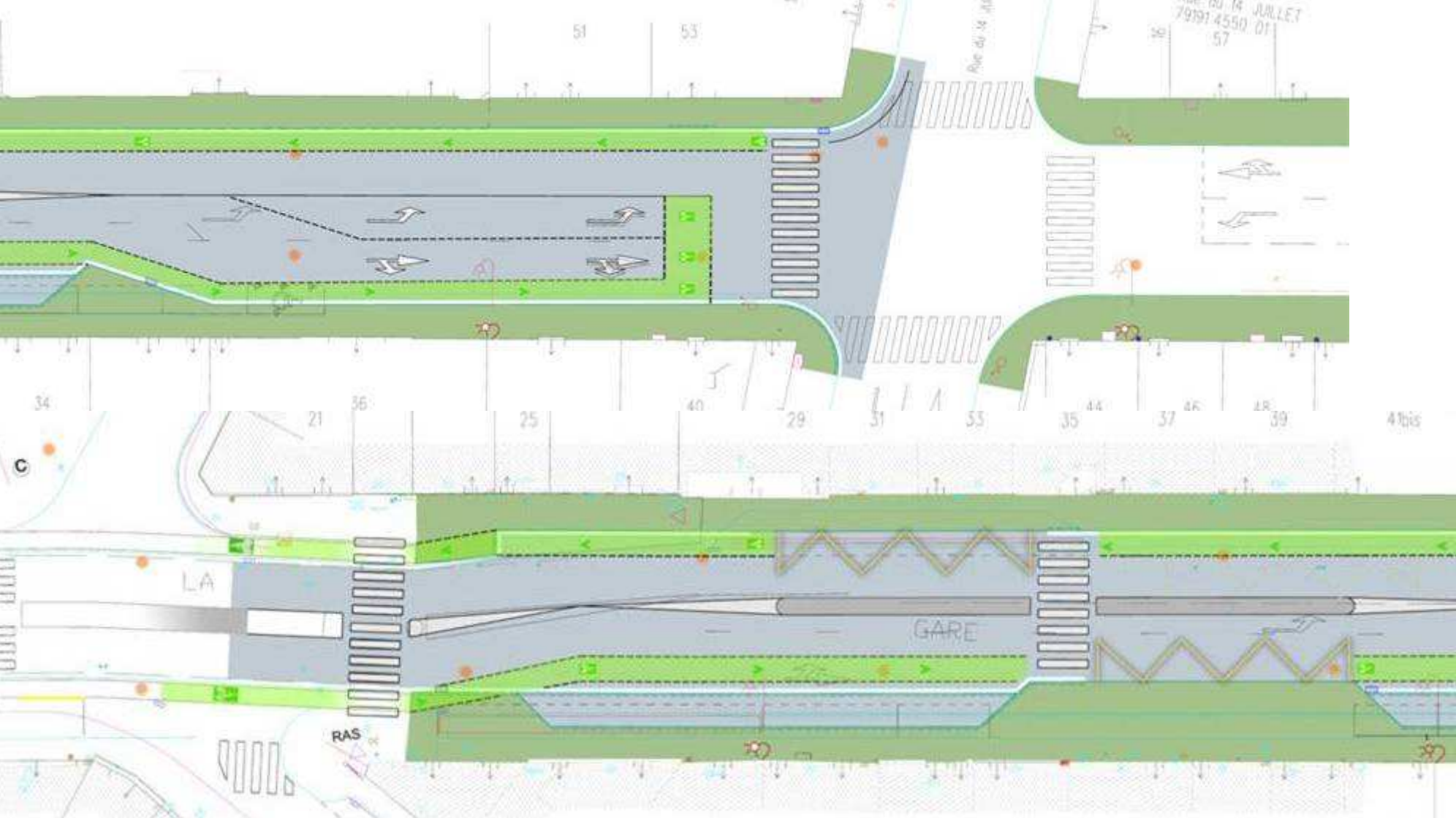
*** Place P. Sépard > rue PF Proust**



*** rue PF Proust > rue du 14 juillet**



Tronçon 2 (de la place du Roulage à la rue du 14 juillet)



Questions et réactions des conseillers de quartier et du public :

- Depuis les changements du plan de circulation, la rue du Petit Banc est plus circulée (108 voitures en 1h le matin).
- Serait-il possible de supprimer le stationnement au croisement de la rue du Petit Banc avec la rue des Fossés pour une meilleure visibilité et accessibilité à la rue de l'Huilerie.
- L'axe rue de la Gare / rue du Petit Banc est un secteur très dangereux à vélo, et en particulier la place du Roulage.
- L'éclairage de ces rues est-il prévu dans les aménagements ?
- Quel est le trajet inverse de sortie du Centre-Ville vers la gare ?
- Pourquoi ces travaux, prévus à l'origine en 2009, ne seront-ils réalisés qu'en mars-avril 2010 ?

Réponses d'Amaury BREUILLE :

- L'éclairage est prévu.
- Les problèmes de circulation des vélos sur ce secteur sont en particulier liés à l'incivisme des automobilistes notamment à proximité de l'Ecole St Hilaire.
- Le trajet inverse du centre-ville vers la gare passe par la rue du 24 février.
- Sur ces rues, les concessionnaires des réseaux de gaz, d'eau et d'électricité ont des chantiers programmés début 2010 (présentés ci-dessus). Il est judicieux d'attendre la fin de ces travaux pour lancer l'aménagement.

2/ Synthèse des travaux de la commission Espaces publics (M. TREBUCQ)

- **Point sur les venelles de Strasbourg** : les membres de la commission demandent les grandes lignes du projet et un plan de suivi des travaux.

Il est remis aux référentes de la commission des dossiers de présentation du projet qui avait été présenté en décembre 2008 à l'occasion d'un Conseil de quartier. Les travaux, interrompus depuis le 10 septembre ont repris ce jour (6 octobre).

La demande d'installation de l'éclairage dans les venelles lancée en juillet dernier lors de l'assemblée du Conseil de quartier Centre-Ville a été prise en compte : il a été ajouté des fourreaux pour le passage de l'éclairage.

- Demande de travaux d'entretien :

o **Rue Tartifume, rue St Symphorien** (essentiellement trous dans la chaussée) : La régie voirie va être contactée pour un entretien de ces rues.

o **Rue St Gelais** : Les trottoirs dans le bas de la rues sont impraticables. Serait-il possible de lancer la réfection de ces trottoirs.

La réfection de cette rue est prévue dans le programme de requalification des rues de l'hyper-centre.

o **Bas de la Brèche** : Demande de réfection de la chaussée.

Le coût d'une telle réfection est estimé à 40 000 €, somme qui sera « perdue » dans 18 mois, lorsque l'aménagement de la place sera réalisé.

3) Patrimoine et attractivité (F. MAYE)

- **Point sur les statues de la Brèche** : où en est-on ?
 - **Demande de l'inventaire du patrimoine de la Ville** : la commission va rencontrer D. Thommerot, Conseiller municipal délégué en charge du patrimoine bâti.
 - **Y a-t-il une planification pour un projet concernant** : le jardin des plantes, l'espace de Pré Leroy, le Donjon (édifice et place) ? Qu'en est-il du CNAR et du site de la Chamoiserie ? Où en est le projet des jardins de la Brèche ?
- De manière globale, les membres de la commission souhaiteraient être plus régulièrement informés des projets, de l'avancée des travaux de réflexion menés par la municipalité.

Réponses d'Amaury BREUILLE :

- **Le jeudi 12 novembre à 20h30, au Cinéma CGR**, est organisée une réunion publique pour présenter le projet des Jardins de la Brèche et lancer les ateliers de concertation sur les espaces piétonniers. Il sera évoqué la place de l'art sur la Place de la Brèche et par conséquent les statues.
- Pour le Donjon, le projet de 2006 (pour lequel un concours avait été mené) est en cours d'être relancé.

4) Grands travaux et déplacements (P. Jude)

- **Espaces centraux** : point sur l'embellissement du nouveau secteur piétonnier (utilisation de 20 000 € de l'enveloppe des crédits de quartier). 3 réunions, dont une sur site avec les techniciens de la Direction des Espaces Publics, ont permis de faire avancer le projet d'embellissement. Certains aménagements (implantation de nouveaux bancs ou repositionnement de certaines jardinières) seront réalisés à l'issue des manifestations du Marché de Noël, les chalets imposants des contraintes en terme d'espace.
 - **Pré-Leroy et Jardin des Plantes** : la municipalité a-t-elle des projets sur ces 2 espaces ? Avant de lancer des réflexions, des projets sur ces espaces, la commission souhaiterait connaître ceux de la municipalité.
- S'il n'y a pas de projet structurant, alors la commission souhaite se lancer dans des petits aménagements tels que la question de l'éclairage dans le Jardin des Plantes.

Réponse d'Amaury BREUILLE :

- Il n'y a pas de projet lancé par la municipalité concernant le Jardin des Plantes, mais l'équipe municipale est consciente de l'intérêt de ce dossier.

5) Place de l'enfant, des jeunes,... (A-M Gourjault)

***Dans le domaine du sport :**

- **Le parcours sportif** : le fléchage du parcours qui part du Jardin des plantes est à revoir.
- Une **structure sportive (terrain de basket) est à prévoir place de la Brèche**, semblable à celle prévue au Clou Bouchet qui répond aux normes Agenda 21.

***Dans le domaine de l'Animation :**

- Les membres de la commission lancent l'idée **d'échange de chorales d'enfants**.

Réponse : un projet de rassemblement de chorales a été envisagé pendant le Marché de Noël avec les enfants des CLSH pendant la semaine des vacances de Noël.

- L'organisation d'un **jeu de l'oie** axé sur la découverte du Centre Ville est relancé.

Réponse : prendre contact avec l'Office de tourisme.

- **L'idée d'aménagement du quai Métayer est envisagée** : Un parcours balisé sportif et permanent est réclamé Quai Métayer, avec implantation de tables et d'une aire de jeux sur l'île défrichée face au Moulin de Comporté.

- Demande de rendez-vous avec Anne LABBE et Sylvie BRUN, Directrice adjointe du Service Enseignement supervisant le Conseil municipal enfant.

Réponse : La Direction de la Vie Participative va mettre les membres de la commission en relation avec Anne LABBE et Blanche BAMANA, élue en charge du Conseil Municipal Enfants.

Enfin, étant donné le faible nombre de participants à cette commission, il est évoqué l'idée de fusionner les commissions « Place de l'enfant » et « lien social et citoyenneté ». Cette idée est retenue par les conseillers de quartier.

3/ INFORMATIONS D'ACTUALITE

1/ Présentation des espaces partagés

La création de cet espace sur le portail de la ville de Niort, réservé aux conseillers de quartier a un objectif essentiel : faciliter le travail entre les conseillers de quartier. Ainsi, les espaces partagés donnent essentiellement accès à trois rubriques :

- Un partage de fichiers (image, compte-rendu de commission...),
- Un agenda commun,
- Un espace de discussions.

Les espaces partagés seront accessibles via le site de la ville de Niort (www.vivre-a-niort.com) dans l'onglet « Quartiers ». Cet outil sera disponible très prochainement.

2/ Information sur l'assemblée plénière du samedi 24/10

Rendez-vous incontournable des conseillers de quartier chaque année, l'assemblée plénière 2009 aura lieu le samedi 24/10 au dôme de Noron.

Le rendez-vous est donné à partir de 8h30. Trois ateliers seront proposés. Un point important de l'assemblée plénière sera la discussion et le vote de la modification de la charte pour l'intégration des crédits de « fonctionnement ».

3/ Commission inter-quartiers « Vélo et Pistes cyclables »

Après le succès de la VELOURUTION 2, une commission inter-quartiers « plan vélo-pistes cyclables » a été créée pendant l'été 2009. 3 membres du conseil de quartier Centre-Ville se proposent pour en faire partie : Patrick JUDE, Erwann LE GUERN et Yves SULLET. A noter que R.DEGREMONT est l'interlocuteur privilégié pour toute question en lien avec cette commission inter-quartiers.

La séance est levée à 23h15.